



# Communiqué de presse

Paris, le 23 février 2024

## Conclusion d'une convention de rachat d'actions dans le cadre du programme de rachat d'actions d'AXA d'un montant maximal de 1,6 milliard d'euros

AXA a conclu ce jour une convention de rachat d'actions avec un prestataire de services d'investissement aux termes de laquelle AXA s'engage à racheter ses propres actions pour un montant maximum de 1,6 milliard d'euros, reflétant :

- Le rachat d'actions d'un montant de 1,1 milliard d'euros, conformément à la nouvelle politique de gestion du capital, tel qu'annoncé le 22 février 2024
- Le rachat d'actions anti-dilutif d'un montant de 0,5 milliard d'euros consécutif à l'accord de réassurance pour un portefeuille d'assurance vie chez AXA France, tel qu'annoncé le 20 décembre 2023

La convention de rachat d'actions sera exécutée conformément aux termes de l'autorisation<sup>1</sup> en vigueur telle qu'accordée par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires.

D'après les termes de la convention de rachat d'actions<sup>2</sup> annoncée aujourd'hui, il est prévu que le rachat d'actions débute le 26 février 2024 et se termine au plus tard le 5 août 2024. Pour chaque jour de la période de rachat, le prix par action à payer par AXA<sup>3</sup> sera déterminé sur la base du cours moyen de l'action pondéré par les volumes.

AXA confirme son intention d'annuler toutes les actions ainsi rachetées dans le cadre de ce programme de rachat d'actions.

<sup>1</sup> L'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires en date du 27 avril 2023, ou l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires en date du 23 avril 2024, le cas échéant.

<sup>2</sup> Le programme de rachat d'actions d'un montant maximal de 1,6 milliard d'euros sera effectué en complément de toute autre opération éventuelle de rachat d'actions compensant la réduction du résultat, y compris le rachat d'actions relatif à la cession d'un portefeuille d'assurances vie et retraite en Allemagne qui sera réalisé suite à la clôture de l'opération.

<sup>3</sup> Le prix de rachat ne pourra excéder le prix maximum d'achat fixé par l'autorisation en vigueur de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires.



### À PROPOS DU GROUPE AXA

Le Groupe AXA est un leader mondial de l'assurance et de la gestion d'actifs, avec 147 000 collaborateurs au service de 94 millions de clients dans 50 pays. En 2023, le chiffre d'affaires IFRS s'est élevé à 102,7 milliards d'euros et le résultat opérationnel à 7,6 milliards d'euros. Au 31 décembre 2023, les actifs sous gestion d'AXA s'élevaient à 946 milliards d'euros, incluant les actifs gérés pour le compte de tiers.

L'action AXA est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris sous le mnémonique CS (ISIN FR0000120628 – Bloomberg : CS FP – Reuters : AXAF.PA). Aux États-Unis, l'*American Depositary Share* (ADS) d'AXA est cotée sur la plateforme de gré à gré OTCQX sous le mnémonique AXAHY.

Le Groupe AXA est présent dans les principaux indices ISR internationaux, dont le *Dow Jones Sustainability Index* (DJSI) et le FTSE4GOOD.

Il est l'un des membres-fondateurs des Principes pour l'Assurance Responsable (PSI : *Principles for Sustainable Insurance*) de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE FI), et est signataire des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable (UNPRI).

Ce communiqué de presse ainsi que l'information réglementée publiée par AXA en application des dispositions de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et des articles 222-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sont disponibles sur le site Internet du Groupe AXA ([axa.com](http://axa.com)).

**CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE EST DISPONIBLE SUR [axa.com](http://axa.com)**

### INFORMATIONS IMPORTANTES ET AVERTISSEMENT RELATIF AUX DECLARATIONS PROSPECTIVES ET A L'UTILISATION DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION FINANCIERS (NON-GAAP FINANCIAL MEASURES)

Certaines déclarations figurant dans le présent communiqué de presse peuvent contenir des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, des projets, des attentes ou des objectifs. Il convient de ne pas accorder une importance excessive à ces déclarations, car elles comportent, par nature, des risques et des incertitudes, identifiés ou non, et peuvent être affectées par de nombreux facteurs susceptibles de donner lieu à un écart significatif entre, d'une part, les résultats réels d'AXA et, d'autre part, les résultats indiqués dans, ou induits par, ces déclarations prospectives. Une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants susceptibles d'influer sur les activités et/ou les résultats du Groupe AXA, figure en Partie 5 - « Facteurs de risque et gestion des risques » du Document d'Enregistrement Universel du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. AXA ne s'engage en aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces déclarations prospectives, que ce soit pour refléter de nouvelles informations, des événements ou des circonstances futurs ou pour toute autre raison, sous réserve des exigences législatives et réglementaires applicables.

En outre, le présent communiqué de presse fait référence à des soldes intermédiaires de gestion financiers (non-GAAP financial measures), ou indicateurs alternatifs de performance (« IAPs »), utilisés par la Direction pour analyser les tendances opérationnelles, la performance financière et la situation financière d'AXA et fournir aux investisseurs des informations complémentaires que la Direction juge utiles et pertinentes en ce qui concerne les résultats d'AXA. De manière générale, ces indicateurs ne renvoient pas à des définitions standardisées et ne peuvent par conséquent être comparés à des indicateurs ayant une dénomination similaire utilisés par d'autres sociétés. En conséquence, aucun de ces indicateurs ne doit être pris en compte isolément ou en remplacement des comptes consolidés du Groupe et des notes y afférentes établis conformément aux normes IFRS. Le « résultat opérationnel » est un IAP au regard des orientations de l'ESMA et de la position de l'AMF publiées en 2015. Le rapprochement de l'IAP « résultat opérationnel » avec le poste des états financiers de la période correspondante, ou de son sous-total ou du total le plus proche, est présenté dans les tableaux figurant aux pages 25 et 26 du Rapport d'Activité 2023 d'AXA (« Rapport d'Activité 2023 »). Pour plus d'information sur les soldes intermédiaires de gestion financiers utilisés dans le présent communiqué de presse, y compris celui mentionné ci-dessus, veuillez-vous reporter au glossaire figurant aux pages 43 à 48 du Rapport d'Activité 2023.

Le Rapport d'Activité 2023 est à jour à la date des présentes. La version finale du Rapport d'Activité 2023 fera partie du Document d'enregistrement universel d'AXA pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, dont le dépôt auprès de l'AMF est prévu d'ici la fin mars 2024.

### POUR PLUS D'INFORMATION :

#### Relations investisseurs : +33.1.40.75.48.42

[anu.venkataraman@axa.com](mailto:anu.venkataraman@axa.com)  
[remi.dousteyssier@axa.com](mailto:remi.dousteyssier@axa.com)  
[mikael.malaganne@axa.com](mailto:mikael.malaganne@axa.com)  
[anna.alemaskina@axa.com](mailto:anna.alemaskina@axa.com)  
[michael.safi@axa.com](mailto:michael.safi@axa.com)  
[abhishek.sharma@axa.com](mailto:abhishek.sharma@axa.com)  
[pamela.vallon@axa.com](mailto:pamela.vallon@axa.com)

#### Relations actionnaires individuels : +33.1.40.75.48.43

#### Relations presse : +33.1.40.75.46.74

[ziad.gebran@axa.com](mailto:ziad.gebran@axa.com)  
[alexiana.cirier@axa.com](mailto:alexiana.cirier@axa.com)  
[baptiste.denis@axa.com](mailto:baptiste.denis@axa.com)

#### Stratégie de Responsabilité d'entreprise du Groupe AXA : [axa.com/fr/a-propos-d-axa/strategie-engagements](http://axa.com/fr/a-propos-d-axa/strategie-engagements)

#### Notations sociétales du Groupe AXA : [axa.com/fr/investisseurs/notations-sociales-indices-ethiques](http://axa.com/fr/investisseurs/notations-sociales-indices-ethiques)